



Communiqué

Date: 1.12.2016

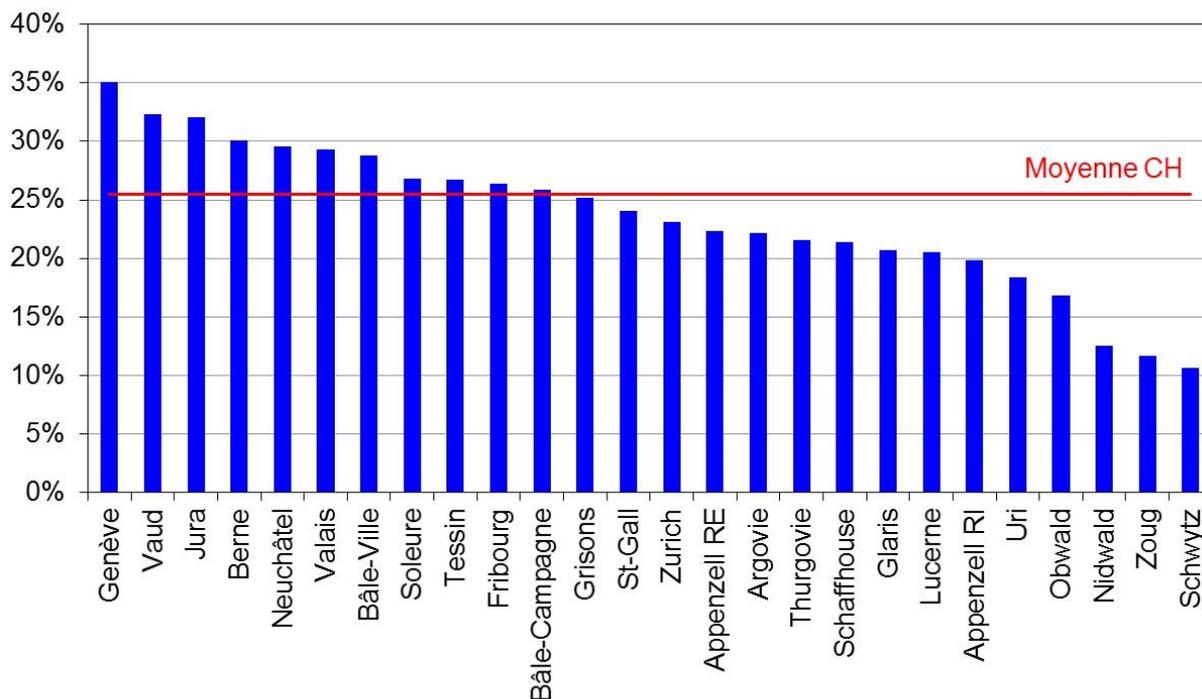
La charge fiscale des cantons et des communes reste stable

Par rapport à l'année de référence précédente, la charge fiscale de deux tiers des cantons est restée stable ou a diminué. En moyenne suisse, les impôts grèvent 25,4 % du potentiel de ressources des cantons et des communes. Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué, comme le montre l'indice 2017 de l'exploitation du potentiel fiscal calculé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Cet indice montre dans quelle proportion les contribuables sont, en moyenne, soumis aux impôts des cantons et des communes.

En moyenne suisse, le potentiel de ressources est grevé de redevances fiscales cantonales ou communales à hauteur de 25,4 %. Cette moyenne résulte de la somme des redevances fiscales des cantons et des communes, divisée par le potentiel de ressources de toute la Suisse. Seize cantons ont réduit leur indice de l'exploitation du potentiel fiscal, même si, pour nombre d'entre eux, le recul est modeste par rapport aux années précédentes. Les cantons de Bâle-Ville et de Neuchâtel ont enregistré la plus forte baisse. Huit cantons affichent une augmentation de cet indice, en particulier Vaud, Genève et Schaffhouse. L'exploitation du potentiel fiscal de l'ensemble de la Suisse n'a guère évolué par rapport à l'année de référence précédente.

Globalement, les différences entre les cantons n'ont que peu changé, en particulier aux extrémités de l'échelle, où l'ordre n'a pratiquement pas subi de modification. L'exploitation du potentiel fiscal demeure largement inférieure à la moyenne suisse dans les cantons de Suisse centrale Nidwald, Zoug et Schwyz, ce dernier affichant le taux le plus bas (10,6 %). La charge fiscale est à nouveau la plus forte dans les cantons de l'Ouest du pays, comme ceux de Berne ou de Genève, ce dernier enregistrant le taux le plus élevé (35,1 %). L'ordre au milieu de l'échelle a quelque peu évolué. Les cantons de Schaffhouse et de Soleure grimpent en effet de deux rangs tandis que les cantons de Fribourg et de Lucerne reculent d'autant.

Exploitation, en 2017, du potentiel de ressources par canton en %



Qu'entend-t-on par indice de l'exploitation du potentiel fiscal?

Il convient d'interpréter l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal de manière analogue à la quote-part fiscale, qui est déterminée pour l'ensemble du pays. À la différence de la quote-part fiscale, les redevances fiscales ne sont pas exprimées par rapport au produit intérieur brut (PIB), mais par rapport au potentiel de ressources, tel que le définit la péréquation financière nationale.

Publié depuis 2009, l'indice reflète la charge fiscale globale par canton. Il indique ainsi dans quelle mesure les contribuables sont soumis aux redevances fiscales des cantons et des communes. Il ne permet toutefois pas d'en déduire les barèmes fiscaux et les taux d'imposition.

Pour effectuer les calculs, l'AFF se fonde sur les chiffres de la péréquation financière et de la statistique financière. L'indice 2017 de l'exploitation du potentiel fiscal représente le rapport entre les recettes fiscales cantonales et communales effectives (moyenne des années 2011 à 2013) et le potentiel de ressources pour l'année de référence 2017 (également fondé sur la moyenne des années 2011 à 2013). Déterminé sur la base des chiffres de la péréquation financière, le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances,
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Sous www.efv.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Documentation de base
- Données de base